



# LES CLEFS DU REFERENDUM



**Le 9 mai prochain les électrices/électeurs seront appelés à se prononcer sur une question simple dans le cadre d'un référendum.**

## Qui peut voter ?

Seuls les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune peuvent participer au scrutin (art. L. O 1112-11)

## Quand ?

Le dimanche 9 mai, de 8h à 18h

## Où ?

Un seul bureau de vote : la mairie de Gresse-en-Vercors

## Pourquoi ?

Le vote prend la forme d'une question simple :  
Êtes-vous favorable à l'installation de 9 enneigeurs sur la piste des Chamois ?  
La réponse à apporter sera OUI ou NON

## Quelles suites du scrutin ?

Si la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au vote, la majorité des suffrages exprimés vaudra décision exécutoire par le Conseil Municipal.

## Quelles informations préalables aux électeurs ?

Un dossier d'information prévu à l'article LO 1112-8 est mis à disposition du public par la commune quinze jours au moins avant le scrutin. Le dossier comporte le texte de la question à laquelle les électeurs sont appelés à répondre, le projet de délibération ou d'acte soumis à leur approbation et un rapport explicatif exposant les motifs et la portée du projet ainsi que, le cas échéant, les caractéristiques techniques et financières de sa réalisation.

Le dossier contient également, s'il y a lieu, les notes, rapports, avis et tous autres documents requis par la loi ou le règlement pour l'information préalable à la prise des décisions par les autorités territoriales compétentes. Il précise que le résultat du référendum aura valeur de décision et mentionne les conditions de quorum et de majorité exigées par le premier alinéa de l'article LO 1112-7 pour que le projet soit adopté.

Il était prévu une **réunion d'information publique sur l'objet du référendum l'après-midi du 10 avril**, à la Maison du Grand Veymont. Compte tenu de l'aggravation de la situation sanitaire (les réunions en plein air de plus de 6 personnes sont interdites) il nous faut imaginer un autre mécanisme de communication afin que vous disposiez des éléments techniques, scientifiques et financiers pour voter en toute connaissance de cause. Nous reviendrons vers vous lorsque nous aurons décidé des voies et moyens d'information que nous utiliserons.

# De la Démocratie Participative



Chères électrices, chers électeurs,

Il y a un an se déroulait le premier tour des élections municipales. Lors de cette consultation, vous avez décidé de faire confiance à la liste « Gresse 2020 », dès le premier tour, en élisant 9 candidats sur 11. Le second tour du 28 juin a confirmé la cohérence de votre vote en faveur du dernier candidat.

Malgré les contraintes liées à la situation sanitaire, nous avons travaillé dans la ligne de notre programme électoral, en privilégiant le dialogue avec les habitants : en juillet dernier, un débat d'orientation budgétaire a rassemblé environ 40 personnes ; le 26 septembre, une première réunion citoyenne a intéressé plus de 80 habitants.

## Des habitants impliqués

Des « commissions projets » ont vu le jour, sous la responsabilité des élus avec une participation d'habitants intéressés par les différents sujets.

Les premiers projets issus de ces travaux verront le jour dans les prochains mois ; certains seront achevés avant le début de l'été, d'autres avant la fin de l'année. D'autres équipes projets se créeront dès que les conditions sanitaires s'amélioreront :

- une équipe pour la rénovation de l'église
- une équipe travaille sur l'avenir des Dolomites ;
- une troisième sur la rénovation complète et une mise aux normes environnementales de la mairie.

Ces projets complexes seront plus longs à mettre en œuvre. Et tous ne seront peut-être pas finalisés compte tenu des capacités d'emprunts limitées de la commune.

## Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire que nous avons prévu d'organiser d'abord le 6 février, puis le 28 février, a dû être annulé pour causes sanitaires. Il a été remplacé par des « micro-débats » le lundi, matin et après-midi, sur rendez-vous avec le maire et la première adjointe en charge des finances pendant tout le mois de mars. A ce jour, tous les créneaux proposés ont été pris par des habitants intéressés.

L'exercice est frustrant mais enrichissant : frustrant car on ne peut pas recevoir plus de 6 personnes en même temps, pour respecter les

normes sanitaires ; enrichissant, car l'intérêt des électrices et des électeurs est vif et les questions pertinentes.

## Des conseils municipaux hors public

Mais depuis l'automne, le durcissement des règles sanitaires ne nous autorise même plus à faire des réunions publiques du Conseil Municipal. Du fait que nombre de nos conseillers sont des actifs, les séances ne peuvent pas débuter avant 19h, soit après le début du couvre-feu.

## Le referendum

Le référendum, proposé dans la déclaration du maire du 3 décembre dernier, s'inscrit dans notre démarche déroulée dans notre projet municipal : nous proposons « de consulter et informer les habitants tout au long du mandat ».

Le sujet de la neige artificielle, dont on voit bien qu'il est l'objet de débats passionnants et passionnés (même s'il a été absent durant la campagne électorale), se prête à la mise en œuvre de cette démarche. Il permettra aux électrices/électeurs de décider s'il faut - ou non - continuer d'étendre les investissements de neige artificielle. Mais ne nous trompons pas : c'est un projet parmi de nombreux autres proposés que notre équipe est en train de préparer. Nos ambitions sont élevées ; nos contraintes financières très sévères. Des choix s'imposeront.

## Consolider la vie économique

Des choix économiques en premier lieu : nous nous sommes engagés à « pérenniser et optimiser la station ». Les projets présentés dans cette brochure le montreront aisément. Mais nous sommes aussi engagés à « renforcer le tourisme 4 saisons », à « déployer des activités orientées vers une nature préservée », donc à développer une offre de tourisme vert dont pourront profiter des « touristes du week-end » et, plus intensément, ceux que nous cherchons à attirer à compter de mi-mai jusqu'à la fin septembre.

Nous sommes engagés à consolider la base économique du village pour que Gresse en Vercors attire de nouveaux habitants et de plus en plus de touristes (sur des périodes estivales plus longues) tout au long de l'année.

# HISTORIQUE

# DOSSIER

# ENNEIGEURS

2019

Mandature Précédente

2020

Entre deux tours

Depuis le 6 Juillet 2020

Notre mandat

**5 Février**  
**Délibération du Conseil Municipal**

Délibération du Conseil Municipal du 5 février autorisant l'étude «cas par cas» de la poursuite de l'enneigement artificiel et maîtrise d'œuvre.

Aucune information aux habitants, ni pendant le mandat, ni au cours de la campagne électorale.

**Seule fois où le Conseil a été saisi et a donné une autorisation concernant l'extension des enneigeurs.**

Les remontées mécaniques étaient une régie municipale et constituaient un budget annexe de la commune.

**15 Décembre**  
**4204,20 € payés**

Paiement d'une partie des travaux de terrassement de la piste des chamois sur le budget municipal de la régie des remontées mécaniques.

**17 Décembre**  
**Création de l'EPIC**

A compter du 1er janvier 2020, la régie des Remontées Mécaniques est dissoute (délibération 2019-57 A & B).

**Entre février et décembre**

Aucune décision autorisant les travaux de la part de la commune n'est prise ou inscrite au budget des remontées mécaniques. Nous sommes toujours sous le régime juridique de la Régie Municipale.

**15 Mars**  
**Election de 9 élus de notre liste**

Le gouvernement reporte le deuxième tour des élections municipales, **il demande aux élus sortants de transmettre les dossiers en cours aux nouveaux élus.**

**Lors de ces rencontres : refus de l'équipe sortante d'aborder le sujet de l'EPIC de la station, d'en fournir les statuts, le budget, etc.**

**27 Mai**  
**Envoi de la demande de subvention**

Le Président d'alors de la Régie du Domaine Skiable envoie une demande de subvention au Département et à la Région pour le projet de neige de culture, estimé à 710 000 €. La demande porte sur 80% de subvention.

**Avril -Mai**  
**Fin des travaux**

Intervention de l'entreprise en charge des travaux de terrassement sur la piste des chamois et fin des travaux.

**4 Juillet**  
**Entrée en fonction**

Le vendredi soir notre équipe est nommée, le lundi 6 juillet notre mandat peut enfin démarrer.

**20 Juillet**  
**invitation du CPAI**

Invitation par le Contrat Performance Alpes Isère (CPAI). Le département, nous invite à un comité de pilotage pour le 5 octobre 2020. Pas d'ordre du jour.

**Septembre**  
**Paiement de la facture**

Arrivée sur le bureau du maire d'une demande de paiement d'une facture d'un montant de 60 000 €, correspondant aux travaux de terrassement réalisés sur la piste des chamois.

**5 Octobre**  
**Comité de pilotage du CPAI**

Découverte du dossier de demande de subvention pour le projet, Jean-Luc Jamoneau, est alors dans l'impossibilité de se prononcer. Il demande à étudier le dossier avec l'équipe municipale

**Négociation et signature d'un prêt de 60 000 €** auprès de la Caisse d'Epargne par le nouveau Conseil d'Administration de l'EPIC en octobre 2020.

**30 Novembre**  
**Réception du dossier**

L'équipe municipale peut enfin prendre connaissance du dossier technique et financier du projet des enneigeurs.

**3 Décembre**  
**CPAI et Référendum**

Lors du comité technique du CPAI pour préparer la session de janvier : affirmation de notre volonté de maintenir la demande de subvention de la phase 2 des travaux pour 190 000 € et de maintenir ou non la demande pour la phase 3 pour 530 000 €, en fonction des résultats du référendum.

Proposition de l'organisation d'un référendum décisionnel auprès des électrices et électeurs.

**Printemps 2021**

Pour la phase 3, compte tenu du référendum à venir, le département n'envisage pas de bloquer des subventions pour un projet non abouti. Proposition de reporter cette demande lors de la session de juin, après le référendum.

Courant Avril : comité technique en vue de la préparation de la session du comité de pilotage en Mai (dates à confirmer)

**25 Janvier**  
**Comité de pilotage du CPAI**

Réunion en visio avec présentation de la demande de subvention sur la totalité du projet : accord de principe sur l'attribution de subvention pour la phase 2.